

REUNION DES CLUBS NATIONAUX SAMEDI 29 OCTOBRE 2022 EN VISIOCONFERENCE

PAGE 1/1

Présents :

Représentants des clubs :

BERGERAC PERIGORD représenté par FAUVEL Paul (pouvoir) ; TRELISSAC ANTONNE représenté par ALBERNY Johan (pouvoir) ; AVIRON BAYONNAIS représenté par MAINARD Jean-Pierre (pouvoir) ; CHAUVIGNY représenté par BOURDIN Stéphane (pouvoir) ; GUERET représenté par son Président, MORELLE Claude ; LEGE CAP FERRET représenté par PRAUD Jean-Pierre (pouvoir) ; NEUVILLE CA représenté par PADELLEC Julien (pouvoir) ; STADE POITEVIN FOOTBALL CLUB représenté par son Président, GIRET Jean-Pierre ; PORTE ENTRE 2 MERS représenté par son Président, VEYSSY Jean-Luc ; STADE MONTOIS représenté par son Président RYJACEK Olivier ; ASJ SOYAUX CHARENTE représenté par BESCOND Jean Paul (pouvoir) et MESSENGER Jean-Claude.

Excusés : CHATELLERAULT et LIBOURNE

Absents : ANGOULEME CHARENTE, STADE BORDELAIS, GENETS ANGLET.

Pour la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine :

OYHAMBERRY, Philippe, Président Délégué ; BOUARD Gilles, Directeur Technique Régional ; JUGE Vanessa, DTR Adjointe ; NADAL Marie-Laure, Directrice administrative.

Accueil des participants par Philippe OYHAMBERRY, Président délégué de la LFNA qui rappelle avoir été élu représentant titulaire des clubs nationaux il y a neuf ans, M. Jean-Claude Messenger étant son suppléant.

Ayant été élu Président Délégué de la LFNA lors de la dernière AG de la Ligue à Arzac, il est nécessaire de procéder ce jour à de nouvelles élections, les deux fonctions ne pouvant se cumuler.

Il est rappelé que les clubs ont été convoqués dans les délais règlementaires, permettant à leurs dirigeants de candidater s'ils le souhaitent.

Une seule candidature, de M. Jean-Claude MESSENGER, a été reçue. Les conditions d'éligibilité étaient remplies à la date de la déclaration de la candidature.

Il est rappelé en séance les modalités de vote ;

A l'unanimité des personnes présentes, il est décidé un vote à main levée.

Est élu à l'unanimité des représentants de clubs présents : M. Jean-Claude MESSENGER, titulaire.

Philippe OYHAMBERRY sollicite les représentants des clubs présents afin qu'un suppléant puisse être désigné ce jour.

M. Jean-Pierre PRAUD, du club de LEGE CAP FERRET, propose sa candidature en séance et reçoit la validation unanime des présents.

La suite de la réunion est consacrée notamment à la présentation du nouvel outil sur la Licence Club Fédéral. Il est rappelé la date du 30/11/2022 pour déposer les dossiers via FOOTCLUBS (rubrique Projet Club).

Une présentation de la réforme des compétitions fédérales est également proposée en séance, par Gilles Bouard, DTR.

Philippe OYHAMBERRY
Le Président Délégué

M. Laure NADAL
Directrice Administrative

Procès-verbal validé par Marie-Ange Ayrault-Guillorit, Secrétaire Générale de la LFNA, le 4 novembre 2022